

# Watk

## EXTÉRIEUR. ESPAGNE.

Madrid, le 27 juillet. — (Extrait d'une lettre particulière.)

« Vous n'avez pas probablement oublié quelques-unes de mes réflexions sur la situation des Français en Espagne, et sur le malheureux état dans lequel se trouve ce pays. Ces réflexions vous paraîtront plus justes encore lorsque vous aurez connaissance de l'événement qui a eu lieu avant-hier dans la rue Saint-Antoine, entre quelques-uns des soldats français et la populace royaliste (*v. notre n. d'hier*); cette rixe est bien loin d'être de la même nature que tant d'autres qui ont lieu dans les cantonnemens ou dans les garnisons où se trouvent des troupes de différentes nations ou même de diverses armes. Ce n'était pas une dispute au sujet d'une femme perdue ou de quelque prééminence d'un régiment sur l'autre, cela semblait plutôt l'explosion d'une rage concentrée depuis longtemps, et nourrie par la discorde et par le fanatisme.

« Il faudrait être bien aveuglé pour ne pas voir dans la création des corps de volontaires royaux, et dans l'empressement que l'on montre à augmenter leur nombre, le germe des projets du parti exclusif. Il est bien extraordinaire que, pendant qu'on s'obstine à ne vouloir adopter aucune des mesures d'administration prises par le gouvernement constitutionnel, pas même celles dont l'adoption faciliterait l'entrée du numéraire, on ne se fait aucun scrupule d'adopter ce qu'on regardait comme la plus dangereuse de toutes, l'armement général des citoyens. Cette exception remarquable indique suffisamment le but que se sont proposé dès le commencement les principaux moteurs de tous les désordres arrivés depuis le renversement de la constitution.

« Pendant que l'on néglige tout-à-fait la formation d'une armée régulière, sur laquelle le gouvernement du roi puisse compter pour affermir les bases d'une bonne administration, on prodigue des sommes immenses pour habiller et armer les dernières classes de Madrid et des villes principales des provinces, afin de dominer le gouvernement du roi et de le tenir en tutelle. C'est en vain que le ministère a voulu organiser ces corps de manière à ce que l'on pût introduire parmi eux un peu de discipline: les fanatiques s'y sont opposés, et l'ordonnance du roi est tombée dans l'oubli et a été complètement méprisée. Le décret d'amnistie a éprouvé le même sort, et toutes les dispositions que le ministère a voulu prendre pour calmer l'effervescence des passions et rétablir la concorde, ont été reçues comme le célèbre décret d'Andujar.

« Quel sera donc le résultat de cet état de désordre et d'anarchie? Il n'est pas difficile de le prévoir, mais il n'est pas facile d'y apporter un remède. Si l'armée française ne se replie pas sur une bonne position, sans attendre des satisfactions que le gouvernement espagnol ne peut lui donner, il ne se passera pas long-tems sans qu'elle soit obligée de vivre comme dans un pays ennemi, et la conséquence immédiate sera d'abord une guerre civile dans l'intérieur de l'Espagne, et la nécessité de chercher d'autres moyens que ceux qu'on a pris pour mettre Ferdinand VII en liberté. Jusqu'à présent l'invasion de l'Espagne n'a servi qu'à lui faire changer de maîtres, et à compromettre la sûreté et la dignité de la France. »

## ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 1er août. — (Correspondance particulière.)

Nous recevons de Semlin, les détails suivans: « Les troupes ottomanes qui formaient le camp de Nissa s'étaient mises en marche pour la Thessalie, mais en route plusieurs corps se sont débandés sans qu'il ait été possible de les retenir; cette insubordination est expliquée par l'averse connue des Turcs-Bulgares pour aller faire la guerre dans le Péloponèse. Le corps ottoman qui évacue la Valachie (\*) a reçu l'ordre de se rendre à marche forcée en Thessalie; Dervich-Pacha, qui y commande, ayant demandé avec instance qu'il lui soit envoyé des renforts, pour qu'il lui fût possible de prendre l'offensive, la Porte a envoyé un Tartare au pacha de Bosme,

(\*) Nous ne savons pas quel degré de confiance mérite le correspondant de la Gazette d'Augsbourg; mais enfin, il résulte de ce qu'il annonce qu'un corps ottoman quitte la Valachie, mais non que les Turcs l'évacuent.

# isbergh.

pour l'engager à fournir une division d'infanterie et de cavalerie; mais, comme en 1823, ce pacha a répondu, que la tranquillité de son pachalick exigeait la présence de toutes ses forces.

Francfort 3 août. — On écrit de Leipsick, le 29 juillet:

« La plus grande partie de nos banquiers et négocians viennent de prendre part à l'établissement d'une nouvelle compagnie commerciale dont la direction sera établie à Dresde. Son objet est de faire un commerce très-actif avec les Amériques. Dix mille actions, de cinq cent rixdales chacune, qui rapporteront un intérêt de 4 p. 100, formeront son capital, lequel sera de 5,000,000 de rixdales.

On remarque que depuis quelques jours les produits de nos fabriques ont assez de vente; il n'en est pas de même des denrées coloniales, qui éprouvent toujours une grande stagnation.

Hambourg, le 4 août. — L'ambassadeur de Portugal près la cour de Pétersbourg, est arrivé à son poste le 20 juillet.

— L'empereur de Russie, depuis son retour de la visite qu'il a faite dans ses colonies militaires, habite le palais de Krasno Jozelo, où les 45,000 hommes qui y sont campés exécuteront pendant quatre jours de grandes manœuvres. On croit que ces manœuvres terminées, le camp sera levé, et que S. M. commencera un grand voyage dans l'intérieur de l'empire, et ira du côté d'Astracan.

— Le célèbre chimiste anglais, sir Humphrey Davy, est arrivé de Suède à Copenhague, d'où il se rendra à Kiel par le premier bateau à vapeur.

— L'île de Sprogoe, située dans le grand Belt, est en danger d'être engloutie par la mer. Une crevasse ou rupture a séparé l'île en deux parties, qui ne tiennent plus ensemble que par une langue de terre d'environ 50 aunes de longueur. Il a été pris des mesures pour prévenir tout malheur.

## ANGLETERRE.

Londres, le 6 août. — On annonce aujourd'hui que l'honorable Frédéric Lamb est nommé pour remplacer sir W. A'Court, comme ambassadeur de S. M. à Madrid.

M. Hurtado, ministre de Colombie, est allé hier au bureau des affaires étrangères, et y a eu une longue conférence d'affaires.

La frégate de S. M. le *Diamond* a fait voile de Portsmouth cette semaine pour le Mexique, où elle conduit M. Morier.

Le navire le *Sylph*, qui est arrivé ces jours-ci de Puerto-Cabello à Liverpool, y a apporté dix tonnes de cuivre de Colombie; c'est la première importation de ce métal qui ait eu lieu.

— La frégate de S. M. le *Camelion*, qui est arrivé de Valparaiso, a apporté des avis de Mexico, en date du 4 juin. Un brick de guerre français était arrivé à Alvarado, et y avait débarqué un commissaire français, nommé Samuel, qui a donné au gouvernement mexicain une assurance formelle des dispositions amicales de la France. Il a été découvert à Mexico plusieurs complots ayant pour objet de remettre l'ex-empereur Iturbide à la tête du gouvernement, et l'on dit que dix-neuf personnes prévenues d'y avoir pris part ont été arrêtées et mises en prison. Une lettre écrite à bord du *Camelion*, dit que le château de St.-Juan d'Ulloa, était grandement endommagé, et qu'il y avait peu de vivres; de sorte qu'on croyait qu'il serait promptement forcé de se rendre, à moins qu'une flotte espagnole ne vint à son secours.

Les journaux américains jusqu'au 9 de juillet ne font aucune mention de la victoire de Bolivar, annoncée par la lettre de Guayaquil du 27 mai, quoiqu'ils donnent des nouvelles de Carthagène en date du 20 juin. Il est arrivé à Baltimore une goëlette colombienne, qui a annoncé que le schooner le *Général Santander* avait capturé trois navires espagnols richement chargés et faisant partie d'un convoi qui allait de la Havane à Cadix. Les chargemens étaient évalués, non compris les espèces, à 250,000 piastres. Les bâtimens sont nommés le *Trente de Mai*, l'*Estrella* et le *San Pedro*.

— Il est arrivé des lettres de la Jamaïque du 18 juin; elles

contiennent l'affligeante nouvelle que les autorités de l'île viennent de découvrir encore un complot ourdi par les nègres. Il avait même commencé à éclater dans la partie de la Jamaïque, dite *Hanovre*. Les noirs de plusieurs habitations des environs de Lucea ont abandonné tout à coup leurs ateliers, et se sont enfuis dans les bois. Ils ont mis le feu à quelques granges, après s'être emparé des provisions qui s'y trouvaient. La milice est appelée aux armes. Deux compagnies du régiment d'Hanovre ont marché sur Argyle, qui paraît être le foyer principal de l'insurrection. On y fait passer aussi une compagnie du 33e régiment, qui était à Maroontown. Alexandria, Chester-Castle, Golden-Grove, et Mount-Pelier, sont dans un état de trouble inexprimable. Le feu a été mis à quelques édifices d'Alexandria. D'après les renseignements qui ont été recueillis, il ne fallait plus que 8 heures pour que le complot éclatât dans toute son horreur. Les nègres devaient commencer par égorger M. Malcolm, leur maître, et se premier assassinat eût servi de signal au massacre de tous les blancs. Un incendie général devait éclairer ces scènes de sang. Le duc de Manchester, gouverneur de la Jamaïque, et sir John Kean, commandant des troupes, ont pris les mesures que leur dictait la prudence. Mais on ne peut se défendre d'une vive inquiétude en songeant à l'extrême faiblesse de leurs garnisons.

— D'après les derniers avis de Démérari, il y règne toujours une grande insubordination parmi les esclaves.

— Les nouvelles de Batavia, que nous avons données jeudi, ont causé une grande sensation dans la cité. La compagnie des Indes a pris très-chaudement la question des droits additionnels levés à Batavia sur les produits des manufactures anglaises. Cette mesure lui a paru contraire à l'esprit des traités existant avec l'Angleterre, et elle a adressé au gouvernement un mémoire à ce sujet. (*New-Times.*)

— Le *Télégraphe*, journal officiel de St.-Domingue, publie un décret qui accorde à Boyer deux sucreries en propriété comme gage de la reconnaissance nationale.

On écrit du Port-au-Prince, qu'une des propositions faites au gouvernement français par le président Boyer, pour obtenir la reconnaissance de l'indépendance de Saint-Domingue, et notamment dans la faculté d'établir dans l'île un ou plusieurs entrepôts de marchandises françaises destinées pour le continent de l'Amérique Méridionale. On voit d'abord quels immenses avantages la France retirerait de cette clause, qui faciliterait si singulièrement ses opérations de commerce avec ce vaste continent.

Mais plus les privilèges commerciaux que le gouvernement haïtien est disposé à accorder à la France seraient précieux pour elle, plus, dit-on, il montrerait de la fermeté à réclamer son indépendance absolue, si cette prétention rencontrait des obstacles.

Le gouvernement d'Haïti a fait un appel aux hommes de couleur libres des Etats-Unis qui voudraient aller s'établir à Saint-Domingue.

Des agens du président Boyer sont déjà aux Etats-Unis pour s'entendre à ce sujet avec le gouvernement, qui donnera d'autant plus volontiers les mains à l'émigration de ces hommes de couleur libres, que son projet d'en envoyer un grand nombre sur les côtes d'Afrique pour y former des colonies, rencontre des difficultés insurmontables. Il s'est tenu depuis peu plusieurs grandes assemblées de citoyens des Etats-Unis, pour aviser aux moyens de favoriser cette émigration.

On est persuadé que le président Boyer a en réserve plus de cent millions de francs. Quoiqu'il négocie avec la France un traité qui doit rassurer Saint-Domingue contre toute attaque de la part de cette puissance, il n'en fait pas moins dans ce moment des préparatifs militaires qui font supposer qu'on lui a transmis quelque avis inquiétant, mais on est convaincu qu'il n'a rien à craindre.

— On dit que M. Zéa Bermudez, ambassadeur espagnol, qui a quitté Londres pour retourner à Madrid, où il est appelé aux fonctions de premier ministre, a remis, avant son départ, au gouvernement anglais, et d'après les instructions qu'il avait apportées avec lui, une forte remontrance écrite, pour obtenir qu'on n'accordât plus de secours aux exilés espagnols. (*Morning-Chronicle.*)

— Le testament de Buonaparte a été enregistré hier au bureau dit des prérogatifs, et acte en a été donné au comte de Montholon, un des exécuteurs testamentaires; les effets appartenant à l'ex-empereur dans ce pays, ont été déclarés sous sermens au-dessous de 600 liv. st.

— Il sera fait incessamment à Woolwich, sous l'inspection immédiate du grand-maître de l'artillerie, une expérience intéressante, à laquelle tous les chefs du corps des ingénieurs et tous les militaires compétens pour en juger, sont priés d'assister. Elle aura pour objet de constater le mérite d'une nouvelle invention du feu général Carnot, dans l'art de la fortification, par laquelle, si le succès répond à la théorie, il sera possible de rendre un ouvrage imprenable, par le moyen d'un mur construit dans le fossé de manière à rendre une brèche impraticable.

— Parmi les passagers arrivés, mercredi dernier, de Lisbonne à bord du paquebot le *Stanmer*, on remarque lord

Beresford, qui avait annoncé son départ prochain par suite du mécontentement qu'il éprouve sur la marche des affaires.

— Extrait d'une lettre écrite par un officier employé à la de l'*Hécla*, et datée des îles de Whalesfish, détroit de Da le 2 juillet :

Comme le transport va nous quitter, je vous écris quelques lignes pour vous dire comment nous sommes. Nous avons relâché ici le 26 du dernier pour vider le transport et le renvoyer. Vous seriez vraiment surpris de nous voir; je n'aurais jamais eu l'idée d'un vaisseau si bien rempli, et je suis certain qu'il nous faudrait un an pour manger son chargement. Figurez-vous seulement quarante-quatre quartiers de bœufs pendant de tous côtés dans le vaisseau. Tout dans ce voyage a bien leur apparence qu'il y a trois ans; nous sommes à présent par les 66 de latitude Nord, sans avoir rencontré le moindre obstacle, et durant le temps du premier voyage nous n'avons jamais été plus haut que le En un mot nous avons mis dix-huit mois pour atteindre notre parais actuelle.

Nos moyens sont bons au-delà de toute espérance; notre capitaine habile et zélé, et croyez-moi nous ferons quelque chose, ou nous perdrons tout. J'écris à présent dans notre salle à manger, à minuit, et nous avons la clarté du jour comme elle est en Angleterre à midi. Nous pourrions cela nécessairement l'hiver prochain. Le lieu où nous sommes mouillés est un établissement danois; les habitans sont en partie des Danois des Esquimaux. Ces derniers sont très-inférieurs, selon moi, à ceux que nous avons connus dans le dernier voyage, leur union avec les Danois ayant en apparence peu perfectionnés. Leur langue et leurs vêtements ne sont à peu près les mêmes, et je ne vois pas de différence en aucun point essentiel. Nous partirons d'ici à demain ou le jour suivant. Je ne crois pas avoir vu, dans nos courses un lieu plus désert que celui où nous sommes mouillés actuellement; la plus grande partie du sol est couverte de neige et là où il est à découvert, on ne voit que masses de rochers.

— Le *Sun* fait cette réflexion : Les gouvernemens diront paraissent très-attachés entre eux, et ne perdent jamais l'occasion de déclarer qu'ils ne désirent rien tant que le maintien de la paix; mais sous les apparences de cette union de vue, de cet attachement mutuel, il est évident que la politique est influencée par des principes opposés.

— Le *Morning-Chronicle* rapporte une lettre de Lisbonne, dans laquelle on lit que l'intention du roi de Portugal de convoquer les Cortes a été à beaucoup décontenancé le roi d'Espagne, qui non-seulement a envoyé de fortes remontrances contre cette mesure, mais y est aussi adressé à la sainte-alliance pour l'engager à exiger la non-exécution d'un projet qui ferait un précédent dangereux, qui aggraverait son propre royaume, et qui serait contraire aux mesures paternelles qu'il veut prendre pour ses sujets. Les puissances alliées s'occupent maintenant de cette affaire. Le comte Palmella, soutenu par le roi, désire l'exécution du projet, et il avoue qu'il sera impossible d'obtenir la tranquillité d'une manière permanente, à moins qu'on ne fasse quelque chose pour contenter la nation et rétablir la confiance. Le parti des partis est si violent, et le roi si timide, que la présence de troupes françaises ou anglaises paraît nécessaire; et si le roi est encore forcé de chercher son salut à bord d'un bâtiment anglais, il n'est pas probable qu'il puisse débarquer de nouveau en Portugal.

FRANCE.

Paris, le 6 août. — Par décision du roi du 4, M. le duc de Blacas, pair de France, a été nommé ambassadeur à Naples; M. de Vatimesnil, conseiller-d'état en service extraordinaire, est nommé conseiller-d'état en service ordinaire en remplacement de M. Maine de Biran, décédé; il sera attaché au comité du contentieux. M. le comte Portalis, pair de France, conseiller-d'état et conseiller en la cour de cassation, est appelé aux fonctions de président de chambre en la même cour.

— Une dépêche télégraphique de Toulon annonce qu'une goëlette anglaise *l'Express*, arrivée à Marseille le 3 août au soir, y avait apporté la nouvelle qu'un traité de paix avait été conclu entre l'Angleterre et la régence d'Alger, le 22 juillet, et que le blocus des ports algériens avait été levé le 23 juillet. (*Etoile.*)

— On attend tous les jours le courrier qui doit annoncer la vacation des principautés. (*Etoile.*)

— En faisant le récit des scènes affligeantes qui ont eu lieu à Madrid, le 25 juillet, quelques journaux de Paris ont dit que c'étaient le général en chef Digeon et le général espagnol Quesada qui avaient rétabli l'ordre. Il y a erreur dans ce récit. On a la certitude aujourd'hui que c'est le lieutenant général Ordonneau qui accourut dans la rue Saint-Antoine, lieu où avait éclaté le désordre, et que là, aidé par le général Quesada, il parvint à séparer les combattans, non sans peine, et tous les deux au péril de leur vie. (*Quotidien.*)

— La loi du budget de 1825 a été insérée au *Bulletin des lois*. Les dépenses de la dette consolidée et de l'amortissement s'élèvent à 237,085,785 fr.; les dépenses générales de services fixées à 661,487,395 fr.; et l'évaluation des recettes à 899,510,383 fr.

— Avant-hier, M. T...., l'un des plus riches banquiers de Paris, vint louer une loge au théâtre de la Porte-Saint-Martin, et laissa dans le bureau son portefeuille, qui contenait 11 mille fr. en billets de banque, et 500,000 fr. en valeurs. Ce portefeuille a été reporté à l'instant même à M. T....

— M. le baron Charles de Rotschild est arrivé de Naples à Paris, et descendu au grand hôtel d'Artois, où il loge depuis quelques jours M. Salomon de Rotschild, avec sa femme, venant de Francfort.

— On s'attend généralement à Genève, qu'après le retour des députés à la diète, le conseil représentatif sera assemblé extraordinairement pour renouveler pour dix-huit mois la suspension de la liberté de la presse. (*Etoile.*)

— On nous écrit de Bruxelles qu'on travaille avec beaucoup d'activité à des réparations et des embellissemens dans la résidence royale, voisine de cette ville, qui doit être livrée

bitée sous peu par un éminent personnage allié à la maison régnante.

On nous donne à entendre que cet auguste personnage pourrait bien pousser son voyage jusqu'à Paris. ( *Pilote.* )

— A Dijon, le collège électoral de département a composé son bureau définitif de MM. de Courtivron, Bruère de Vauvois, Rocaut et de Virieu, scrutateurs ; et de M. Ranfer de Monceau, secrétaire. Le dépouillement du scrutin, qui a eu lieu le 3 pour la nomination du député, n'a donné la majorité à aucun des candidats ; les voix se sont ainsi partagées : M. Ranfer de Monceau, 79 ; M. de Courtivron fils, 75 ; M. de Wall, président du collège, 35 ; et M. Bruyère de Vauvois, pareil nombre. Un second scrutin a eu lieu le 4, on n'en connaît pas encore le résultat.

— Le docteur Ranque, un des premiers médecins d'Orléans, vient de résoudre de la manière la plus heureuse un problème fort intéressant pour la prospérité de l'agriculture. Nous en avons sous les yeux des preuves incontestables.

Par un engrais de sa composition, connu sous le nom de *chrysolin*, il ôte entièrement aux trèfles et aux luzernes la funeste faculté de produire la météorisation, maladie très-fréquente et très-dangereuse. Nous croyons pouvoir expliquer cette propriété du *chrysolin*, par la modification que fait subir à la vitalité des plantes la nature de cet engrais. Par un remède qu'il a rationnellement combiné, et dont les effets sont démontrés dans des rapports officiels, il a trouvé le moyen de faire cesser cette même maladie de la manière la plus prompte et la plus économique. La société royale d'agriculture de Paris, les écoles royales vétérinaires d'Alfort et de Lyon, intéressées aux progrès des sciences, vont constater par des essais réels le mérite de ce nouveau remède et de ce nouvel engrais.

— Le consul-général de Portugal, à Bordeaux, a fait publier l'avis suivant :

MM. les armateurs et capitaines des navires sont prévenus que S. M. T. F. ayant remis en vigueur, par une ordonnance datée du 2 juillet dernier, l'ancienne législation qui assujettissait les bâtimens étrangers, destinés pour le royaume de Portugal, à certaines formalités consulaires, ces mêmes bâtimens seront dorénavant tenus d'exhiber aux commandans des croisières qu'on va établir pour les visiter aux approches des ports du royaume, leur passeport, carte de santé, minifeste général et connaissements, le tout légalisé par le consul portugais.

La même ordonnance porte que les marchandises qui ne se trouveront pas accompagnées des deux dernières pièces précitées, seront saisies, et les personnes qui y contreviendront punies selon toute la rigueur des lois ; mais S. M. T. F., désirant concilier la stricte exécution de ces dispositions avec la modération bienveillante qui la caractérise, a ordonné que la confiscation des marchandises n'aurait lieu pour les bâtimens venant de France, d'Espagne, de Hollande, d'Italie et des ports de la Méditerranée, qu'à compter de trois mois de la date de ladite ordonnance (2 juillet 1824), et de quatre mois pour ceux des bâtimens venant de Russie et autres ports du nord.

— L'extrait suivant d'un décret de S. M. T. F. vient d'être transmis de Lisbonne à M. de Tota, consul-général de Portugal :

L'objet constant de mes soins étant de préserver les habitans de la vaste monarchie portugaise des conséquences affreuses de la guerre, je n'ai jamais consenti à repousser par les moindres représailles les actes de violence qui s'exercent journellement au Brésil, sans aucune provocation, contre des personnes et des propriétés dépendantes de mon royaume, actes qui ont été poussés au point de condamner comme prise, un bâtiment qui, non-seulement jouissait du privilège de parlementaire, mais en outre avait à bord des commissaires chargés d'ouvrir les communications entre les deux pays ; je veux bien pour ces considérations donner un nouvel exemple de ma sollicitude paternelle, en ordonnant que la goëlette Geróis, capitaine Joachim-Eugène Avellin qui, dans la navigation entre le Maragnon et Rio-Janeiro, a relâché aux îles Açores, où elle a été d'abord capturée par le gouverneur et capitaine-général, sera libre d'en partir pour telle destination qui conviendra au capitaine, après toutefois qu'il aura acquitté le montant des secours qu'il a reçus pour échapper au naufrage et se mettre en état de pouvoir naviguer, etc., etc.

Palais de Bemposta, 2 juillet 1824. Signé LE ROI.

— On mande de Perpignan, en date du 28 juillet : Des voyageurs qui arrivent de Murcie, rapportent que le fameux brigand *le Barbu*, au moment d'être conduit à la potence, a fait publiquement l'aveu qu'il avait égorgé de sa main, ou fait périr sous ses yeux plus de cent vingt personnes, et que parmi ses crimes les plus atroces, il comptait la mort d'une jeune femme qu'il avait fait enterrer vivante. Son supplice n'avait été différé que parce que son frère Alphonzo, qui lui avait succédé dans le commandement de sa bande, faisait journellement menacer les habitans de Murcie de les exterminer tous, si l'on faisait mourir le trop fameux Jayme ; mais Alphonzo a péri dans une attaque de grand chemin, et dès le même instant le supplice de son frère a été résolu. Néanmoins les routes n'en sont pas plus sûres. On ne voyage dans le royaume de Murcie et partie de celui de Valence, que par des caravanes et avec bonne escorte qu'il faut chèrement payer.

— On écrit de Valenciennes : « Le 1er. de ce mois, vers trois heures de l'après-midi, le ciel était couvert de nuages agités souvent en sens contraires par des vents violens ; il se forma dans les environs de Condé et auprès du village de Fresne sur l'Escaut, une colonne d'air dont le mouvement circulaire et rapide emportait tout ce qui se trouvait sur son passage. Cette trombe enleva et broya des gerbes de grains que l'on se préparait à rentrer, et n'en laissa presque aucune trace. Elle emporta le toit de l'orangerie du château de Fresnes et rompit plusieurs arbres très-forts dans les environs. Ce météore a répandu l'effroi et la consternation dans les campagnes qu'il a traversées ; il a suivi à peu près la même direction que

la trombe du 22 juillet 1779 qui détruisit deux églises neuves au village de Château-l'Abbaye, et dont on rendit compte dans le *Mercure de France* du tems.

« L'ouragan du 1er. s'est aussi étendu de l'autre côté de Valenciennes, vers Prouvy et Thiant. On a sonné le tocsin à ce dernier village. Beaucoup d'arbres de la plus forte dimension ont été brisés ou déracinés et enlevés à une grande distance. Un immense champ de lin a été subitement dépouillé de sa récolte sans qu'on pût en trouver le moindre vestige.

« Jusqu'à présent nous n'avons encore appris qu'aucune personne ait été victime. »

BOURSE du 6 août. — 5 p. c. con. Jouiss. du 22 mars 1824, 100 fr. 40 c. Act. de la banque 1870 fr

## INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 10 AOUT.

La *Gazette d'Augsbourg*, du 5 août, publie trois lettres de Constantinople des 10 et 11 juillet. En voici l'extrait :

L'île d'Ipsara, si importante pour la civilisation, a eu le sort de Scio. Des marins, qui arrivent de l'Archipel, apportent la nouvelle que le capitain-pacha s'est emparé de cette île, après une vive résistance, à laquelle les femmes même ont coopéré. D'après ces nouvelles, ce qui a décidé la prise de cette île, c'est que les Albanais, à la garde desquels on avait confié les femmes, ont, dit-on, encloué les canons dans la nuit qui a précédé l'attaque, et se sont ensuite embarqués pour aller joindre les Turcs. Les Grecs accusent les Francs d'avoir gagné les Albanais, pour les engager à cette trahison ; mais, pour l'honneur de l'humanité, l'on ne peut ajouter foi à cette inculpation.

Le capitain-pacha entreprit ensuite l'attaque ; les Grecs, malgré ce terrible coup, opposèrent cependant une résistance désespérée, mais le combat se termina par leur défaite complète. Ces nouvelles rendent entièrement justice à la bravoure des Ipsariotes qui ont péri en se montrant dignes de leurs ancêtres. Elles annoncent que la perte des Turcs doit avoir été énorme ; quelques rapports la portent à 15,000 hommes. Il n'est plus question des Ipsariotes ; car, dans toute la force du terme, ils ont été détruits. Ce qui est resté de femmes et d'enfans, sera transporté en Asie, de manière que le nom chrétien est effacé de cette île, et qu'une partie des établissemens maritimes des Grecs est anéantie. Les suites de cet événement seront peut-être plus importantes qu'on ne le croit maintenant. L'horreur et l'effroi régneront parmi les Grecs ; on ne voit dans leur quartier que des figures pâles et qui portent l'empreinte de la plus profonde douleur. Les Francs regardent cette conquête comme entièrement décisive.

On a reçu ici de Négrepont une nouvelle également fâcheuse pour les Grecs : la prise d'Athènes ; mais cette nouvelle paraît avoir encore besoin de confirmation.

— La ville de Marstrand, en Suède, vient d'être totalement réduite en cendres par un incendie.

— Une lettre de Hanovre, dissipe tous les doutes qui se sont élevés depuis quelque tems au sujet de l'envoi de troupes en Portugal. Tout se prépare en cette ville, ajoute cette lettre, pour le prochain départ des troupes, qui seront embarquées à Embden.

— On écrit de Foglizzo (Piémont) que la nommée Catherine Genta, veuve, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 120 ans et 40 jours ; elle avait conservé l'usage de tous ses sens et de ses facultés morales.

— On parle d'un nouveau voyage qu'entreprendrait S. M. l'empereur de Russie pour venir dans les Pays-Bas, on ajoute qu'ensuite il se rendrait à Paris.

— La commune de Brielen (Flandre occidentale), vient d'être autorisée par S. M. à lever, sans aucune charge de rentes, une somme de 1474 florins parmi les habitans, destinés à l'acquisition d'un local pour le presbytère.

— Le professeur Gruithausen, de Munich, a déclaré solennellement, il y a quelques mois, qu'il avait découvert des preuves irrécusables que la lune est habitée comme la terre. Toute l'Europe a répondu par des railleries à la déclaration de l'astronome bavarois ; mais sa fermeté n'en a pas été plus ébranlée que la fut celle de Christophe-Colomb, quand il annonça qu'il existait un nouveau-monde.

Les journaux de Munich et de Vienne publient en ce moment le résultat des observations du professeur Gruithausen, combinées avec celles de son savant confrère l'astronome Schreitter. Leurs conclusions communes sont : 1° que la végétation sur la superficie de la lune s'étend du 25e. degré de latitude sud, au 65e. degré de latitude nord ; 2° que du 50e. degré de latitude nord au 47e. degré de latitude sud, on reconnaît la trace évidente d'êtres animés ; 3° enfin, que quelques-uns des signes de l'existence d'habitans lunaires sont assez apparens, pour que l'on puisse distinguer des grands chemins tracés dans plusieurs directions, et surtout un édifice colossal, situé à peu près sous l'équateur de la planète. L'ensemble présente l'aspect d'une ville considérable, près de laquelle on distingue une construction parfaitement semblable à ce que nous appelons une *redoute étoilée*, ou un *ouvrage à cornes*.

Des gravures explicatives sont jointes à ces détails.

— Le département de Tarn-et-Garonne a vu naître un homme extraordinaire par sa vie ambulante et ses recherches. Depuis cinquante ans environ, il ne fait autre chose que voyager à pied d'un bout de l'Europe à l'autre ; il a également parcouru une partie de la Russie asiatique, et traversé les mers pour visiter l'Amérique. Ce qu'il y a de plus singulier dans la vie errante de l'homme dont nous parlons, c'est qu'il ne s'est jamais chargé de bagage ni d'argent, et qu'il a toujours trouvé partout des toits hospitaliers pour le recevoir. L'âge n'a point éteint en lui le goût de courir le monde ; car il voyage encore, quoiqu'il soit presque septuagénaire.

— Voici un quatrain qui court les salons de Paris à propos de la nomination de l'archevêque de Quélen à l'académie, et de l'exclusion de C. Delavigne.

Moins épris du talent que touché de LA GRACE  
Les arbitres sacrés du poétique honneur,  
Ont à la vigne du Seigneur  
Sacrifié LA VIGNE du Parnasse.

## GRÉTRY.

Une décision, qui sera peut-être la dernière, est intervenue dans le procès de la ville de Liège contre M. Flamand-Grétry. Le pouvoir judiciaire français avait fait droit à nos justes prétentions, mais le pouvoir exécutif éleva un conflit, dont lui seul a jugé la régularité, dans lequel lui seul a prononcé sur sa propre compétence, et qu'en définitive lui seul a décidé au fond. Après les paroles d'un des criminalistes les plus estimés de la France, que nous avons rapportées naguères, il n'y a plus rien à dire sur la légalité de cette mesure.

Aujourd'hui tous les degrés de juridiction ont été parcourus; peut-être reste-t-il encore une voie qu'on pourrait tenter, sinon avec grand espoir de succès, du moins pour l'acquit de la conscience et afin de se mettre ainsi à l'abri du moindre reproche. Nous ne parlons pas d'une pétition aux chambres législatives de la France; ce moyen nous semble aujourd'hui moins efficace que jamais. Mais les relations politiques de notre gouvernement avec ce pays pourraient aujourd'hui prêter un dernier appui à nos réclamations. Puisque légalement ou non le pouvoir exécutif a rendu cette affaire sienne, et que le pouvoir des tribunaux a été mis de côté, l'affaire dès lors peut se traiter de gouvernement à gouvernement et rester pleinement dans la sphère diplomatique.

On ne doute pas que si la cargaison d'un vaisseau belge avait par une mesure administrative été saisie dans un port de France, notre agent diplomatique à Paris n'interviendrait promptement pour obtenir la réparation d'un pareil oubli du droit des gens et du droit de propriété. Les restes de Grétry seraient pour nous un trésor national, une de ces richesses d'affection que l'on n'estime point à prix d'argent, mais que les peuples ont toujours placées au-dessus des valeurs pécuniaires. Le gouvernement, en soutenant nos droits, acquerrait donc de justes titres à la reconnaissance de la Belgique et s'honorerait lui-même aux yeux de l'Europe par une telle intervention.

Grétry nous a légué son cœur, et n'a pas prévu les singuliers obstacles qu'on opposerait à l'exécution de sa dernière volonté. La ville de Liège doit rendre grâces à ses magistrats municipaux du zèle qu'ils ont mis à poursuivre ses droits. Privée des cendres de Grétry, elle est riche encore de son nom. Mais elle ne s'est point acquittée de ce qu'elle doit à sa mémoire; qu'une statue digne de la solennité d'un tel hommage s'élève à Grétry devant la salle de spectacle, c'est là sa place; que le sculpteur ne reste point au-dessous du musicien, et peut-être pourrait-on écrire sur la base: LIÈGE A GRÉTRY. Ici devait reposer le cœur de Grétry, sa volonté dernière nous l'avait légué. Nos magistrats ont fait valoir nos réclamations contre un possesseur étranger. Les tribunaux de la France ont reconnu nos droits. Mais un ministre de ce pays a décidé que le jugement des tribunaux ne serait point exécuté.

Un tribut solennel, ainsi payé à la mémoire du génie, n'est qu'une dette dont la patrie s'acquitte envers celui qui a fait jaillir sur elle l'éclat de sa renommée. On ne peut trop relever de semblables hommages, l'exagération même ne serait point à redouter. Pendant la vie des hommes célèbres, la médiocrité et l'envie sont assez puissantes dans leurs efforts pour que la réparation soit entière au-delà du tombeau. Elle est chèrement acquise l'intégrité de cette gloire posthume. Les statues, les éloges funèbres, les tombeaux placés dans les lieux publics n'étaient chez les Athéniens qu'une noble compensation de l'ostracisme et de toutes les iniquités contemporaines.

Ce n'est pas seulement aux morts que l'on doit ce tribut payé à leur souvenir. Les honneurs rendus aux mânes des guerriers de Sparte et d'Athènes, étaient aussi utiles aux Grecs vivans, qu'ils étaient glorieux aux morts. Ne négligeons pas ces grandes influences morales. Je sais quelle distance sépare le héros qui donne son sang à sa patrie, du favori des muses dont la gloire brille d'un paisible éclat. Mais toutes les grandes émotions de l'âme se touchent, la vertu réveille la vertu, le génie répond au génie. Croit-on que le souvenir des Thermopyles n'ait créé que des vertus guerrières dans Lacédémone? Qu'on se garde de dédaigner aucun de ces puissans ressorts d'émulation. Ah! plutôt nourrissons, nourrissons de toutes parts le sentiment et les espérances de gloire. Notre caractère moderne a tant d'indifférence et d'apathie; tout est si positif, si terne et si froid dans la vie telle que nous la traînons. Si nous trouvons un moyen de réchauffer quelques âmes, saisissons-le avec transport; disons au mérite: avancez dans la carrière; ne redoutez ni les dangers ni les obstacles; ils sont nombreux, nous le savons, mais elles sont

resplendissantes aussi ces palmes de la gloire! Les voyez-vous de loin? la patrie vous les montre; elles croissent pour vous; elles vous attendent au terme de votre course; marchez, poursuivez! encore un pas! des mains de vos concitoyens elles vont passer sur votre tête bénies par les acclamations de tout un peuple, et mouillées des larmes de la reconnaissance et de l'admiration.

Delavigne

## ÉNIGME.

L'on voit en nous deux sœurs étroitement unies;  
Égales en éclat, taille, forme et beauté;  
Elles peuvent passer pour être fort polies,  
Partout on reconnaît leur grande utilité.  
Elles tombent souvent dans les mains les plus viles,  
Sitôt qu'on les sépare, on les rend inutiles;  
Mais par leur réunion  
Elles mettent toujours de la division.  
Malgré tous leurs travaux, pour comble de misère,  
La chaîne ou la prison est leur sort ordinaire.

Le mot de la dernière énigme est *Mouchettes*.

## VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre, échevins et conseillers informés qu'on s'écarte des positions prescrites par l'arrêté du 21 mai 1823, relatif à la contenance des tombereaux destinés au transport de la houille;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de faire cesser les abus qui on se plaint;

Revu l'arrêté susdit et ceux qu'on a publiés antérieurement sur la matière;

Vu également la loi du 6 mars 1818, sur les peines et amendes à infliger; ARRÊTENT CE QUI SUIT: 1. Les tombereaux destinés au transport de houille pour le commerce et les habitans, ainsi que ceux des entrepreneurs pour la houille destinée à être entreposée, seront faits exactement sur le modèle déposé à l'hôtel-de-ville, et dont la contenance cubique sera comme suit:

En longueur. . . . . 2 a 25 pouces.

Largeur en haut . . . . . 1 a

Largeur de fond entre les roues. . . . . 90

Hauteur . . . . . 1. 90 — 95 moyenne

Contenance cubique . . . . . 149. 62. 50

2. Les tombereaux seront chargés à bord ras, les employés aux communes municipales en feront la vérification, et tout ce qui se trouverait au dessus étant chargé en fraude, sera saisi, selon le contenu des articles 143 et 144 du règlement royal du 13 juillet 1823.

Le produit de la vente de l'excédant appartiendra aux employés saisisans, ainsi qu'il est statué par l'article 152 dudit règlement.

3. Les charretiers qui transporteraient de la houille avec des tombereaux qui ne seraient point dans les proportions métriques fixées à l'art. 1er, seront passibles d'une amende de cinq florins des Pays-Bas par tombereau illégalement construit.

4. Le vérificateur des poids et mesures qui, dans ses tournées et visites, rencontrerait des tombereaux à houille, est autorisé à constater s'ils sont de la contenance déterminée par l'article 1er.

Le transport de la houille qui sera fait par des particuliers pour la sommation de leur fabrique, avec des voitures et des chevaux à eux appartenans, ne seront point assujettis aux dispositions du présent arrêté.

L'exemption prononcée en faveur des fabriques, est appliquée aux moulins et aux habitans des campagnes qui viennent s'approvisionner à Liège.

Les tombereaux ayant les dimensions fixées par l'article 1er, doivent être confectionnés pour le 1er septembre prochain, en attendant que les tombereaux actuellement en activité ne pourront être chargés qu'à bord ras.

Le présent arrêté sera adressé en double expédition aux nobles et honorables états députés, conformément à l'article 70 du règlement royal du 22 janvier dernier, et pour obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 71.

Fait en séance, le 21 juillet 1824.

Présens nobles et honorables Seigneurs, Chev. de Melotte d'Envoz, bourgmestre; Rouvroy, Xhaffaire, Beaujean, échevins; Burdo, Dayemont, Platens, de Beghein, Comblen, de Gerlache, Grisard et Lesort, avocats, conseillers.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.

Par la régence, le secrétaire, SOLREUR.

Approuvé par lettre des nobles états de la province du 31 juillet 1824.

## ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 7 août.

Naissances: 1 garçon, 5 filles.

Décès: 1 garçon, 1 femme, savoir:

Pétronille Vanhers, âgée de 80 ans, sans prof., faub. St.-Gilles, n. 3, épouse de Paul Perée.

Du 12.

Naissances: 12 garçons, 8 filles.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 1 hom., 1 femme; savoir:

Jacques Guillaume, âgé de 65 ans, tailleur, rue Grande-Bèche, n. 10, époux de Catherine Collinet.

Marguerite Renier, âgée de 35 ans, domestique, rue Sur-la-Batte, n. 10.

Les parens du sieur Mathieu-Nicolas Genet, âgé de 30 ans, dragon à la 1<sup>re</sup> compagnie des dragons-légers, n. 5, natif de Liège, sont invités à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires qui les concernent.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 300.

et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux

Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.